



DOMAINE VIOLENCE DOMESTIQUE

Congrès national

Protection de l'enfant et de l'adulte dans un contexte de violence domestique

Moyens d'action et nouveaux enjeux

Jeudi 19 novembre 2015, Kursaal Berne

**KOKES
COPMA
COPMA**

KONFERENZ FÜR KINDES- UND ERWACHSENENSCHUTZ
CONFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES MINEURS ET DES ADULTES
CONFERENZA PER LA PROTEZIONE DEI MINORI E DEGLI ADULTI

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



LE CONGRÈS

Dans leur travail quotidien, les collaboratrices et les collaborateurs des institutions de protection de l'enfant et de l'adulte sont souvent confrontés aux conséquences de la violence domestique. Dans ce contexte, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), ainsi que les curatrices et les curateurs professionnels occupent une position-clé. En effet, leur mission consiste à identifier les dangers pesant sur le bien-être des enfants, et à déterminer s'il est possible d'ordonner ou d'encadrer des mesures de protection ou de soutien pour les personnes concernées.

Le congrès présente les formes et les conséquences de la violence domestique et met en lumière les actions que les spécialistes de la protection de l'enfant et de l'adulte peuvent entreprendre pour les victimes et les personnes auteures.

Les défis spécifiques ainsi que les meilleures pratiques seront discutés dans le cadre des exposés et des conférences parallèles. La collaboration entre les services traitant un cas de violence domestique fera l'objet d'une attention particulière.

Modération du congrès

Christina Caprez,
journaliste et sociologue

Le congrès se déroule en allemand et en français, avec traduction simultanée, également pour les conférences parallèles.

Le congrès s'adresse en premier lieu aux spécialistes œuvrant tant dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA, services d'enquête, curatrices et curateurs professionnels/officiels) que dans celui de la prévention et de la lutte contre la violence domestique.

Le congrès est organisé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG en collaboration avec la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA.

08h45 Accueil et café au Kursaal à Berne**09h15 Ouverture du congrès**

Sylvie Durrer, dre ès lettres, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG
Guido Marbet, lic. iur., juge cantonal, président de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA

09h40 Formes et conséquences de la violence domestique – bilan pour les actions des institutions de protection de l'enfant et de l'adulte

Heinz Kindler, docteur en psychologie, chef du groupe « Aide aux familles et protection de l'enfant », Institut allemand de la Jeunesse (*Deutsches Jugendinstitut*), Munich

10h20 Potentiel et limites des interventions et mesures relevant du droit de la protection de l'enfant et de l'adulte applicables par les APEA en cas de violence domestique

Beat Reichlin, lic. iur., avocat, maître de conférence à la Haute école de Lucerne – Travail social, secrétaire général suppléant de la COPMA

10h55 Témoignage I : Adultes victimes de violence domestique et consultation psychiatrique

Pascale Forni, psychologue adjointe, Centre de consultation « Les Boréales », Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Lausanne

11h00 Pause**11h30 Modèles d'évaluation du bien-être de l'enfant en cas de violence domestique : tour d'horizon et pratiques**

Louise Vilén Zürcher, docteure en psychologie, membre de l'APEA de la région de Soleure

12h00 Témoignage II : enfants exposés à la violence conjugale

Harley, exposé durant son enfance à la violence conjugale

12h20 Conférences parallèles - Bloc I (voir au verso)**13h10 Pause de midi avec buffet****14h20 Conférences parallèles - Bloc II (voir au verso)****15h20 Témoignage III : coopération entre les institutions**

Christian Anglada, Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF, canton de Fribourg

15h30 Podium : bilan et perspectives

Magaly Hanselmann, co-présidente de la Conférence suisse contre la violence domestique CSVD
Guido Marbet, président de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA
Marc Mildner, co-président de l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence APSCV

Petra Steimen-Rickenbacher, membre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS

Frédéric Vuissoz, président de l'Association suisse des curateurs et curatrices professionnels ASCP

16h20 Carte blanche

Viola Amherd, conseillère nationale, canton du Valais, membre du Conseil de fondation Protection de l'enfance Suisse

16h30 Conclusion

Sylvie Durrer, dre ès lettres, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

16h40 Clôture du congrès et apéritif

Conférences parallèles Bloc I 12h20 à 13h10

- 1 Offres de soutien rapides aux enfants exposés à la violence suite à une intervention policière : analyse des besoins et présentation du modèle zurichois**
Dr. med. Ursula Klopstein, Haute école spécialisée en soins infirmiers de Berne
Melitta Steiner, directrice et responsable du projet KidsCare, Association Pinocchio Zurich
- 2 Différents types d'auteur·e-s de violence domestique : interventions et mesures ciblées**
Daniel Treuthardt, responsable de la section Enquêtes psycho-forensiques, Zurich
- 3 Entretiens de couple dans un contexte de violence domestique : expériences issues de la pratique**
Caterina Monguzzi et Olivier Mouthon, Centre d'accueil MalleyPrairie, Lausanne
- 4 Les institutions de protection de l'enfant et de l'adulte en tant qu'élément du système d'aide en cas de violence domestique : chances et défis de la coopération**
Magaly Hanselmann et Miriam Reber, co-présidentes de la Conférence Suisse contre la Violence Domestique
- 5 Garde partagée et droit de visite en cas de violence domestique : connaissances scientifiques et évaluation d'un point de vue psychologique**
Heidi Simoni, docteure en psychologie, cheffe de l'Institut pour l'enfant Marie Meierhofer, Zurich
- 6 Protection de l'enfance : un nouvel instrument d'évaluation pour la Suisse alémanique tenant compte de la violence domestique**
Andreas Jud, docteur en psychologie, Haute école de Lucerne - Travail social
David Lätsch, professeur, docteur en psychologie, Haute école de Berne – Travail social

Conférences parallèles Bloc II 14h20 à 15h10

- 7 Potentiel et limites du droit de la protection de l'adulte comme instrument de la protection des victimes**
Nora Bertschi, docteure en droit, LL.M. et Boas Loeb, juriste MLaw, Service juridique, APEA de Bâle
- 8 Regards croisés sur la détection en travail social des situations de violence dans le couple. De la nécessité d'une méthodologie ancrée dans la pratique**
Susanne Lorenz, responsable de projet DOSAVI ; Angélique Wuethrich, Haute école Travail social Valais
Christophe Flühmann, Haute école Travail Social Fribourg
- 9 Enquêtes sociales et auditions d'enfants dans un contexte de violence conjugale**
Anne Hemmer, cheffe de groupe Enquêtes, Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, canton de Fribourg
- 10 Garde partagée et droit de visite en cas de violence domestique : connaissances et évaluation d'un point de vue juridique**
Andrea Büchler, professeure, docteure en droit, Université de Zurich
- 11 Consultations destinées aux auteur·e-s de violence et programmes d'apprentissage comme mesures relevant du droit de la protection de l'enfant**
Marc Mildner, co-président de l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence APSCV
Thomas Büchler, président de l'APEA de Thoun
- 12 Quand émettre un avis de mise en danger ? Quand déposer plainte ? Exemples de cas**
Noémie Helle, lic. iur., juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, canton de Neuchâtel
Bettina Bannwart, lic. iur., vice-présidente de l'APEA de Lucerne

Inscription jusqu'au 25 septembre 2015 par le lien suivant :

www.ebg.admin.ch > Actualités > Manifestations

Un montant de 150.- CHF vous sera facturé pour la participation, y c. le repas. Le nombre de participant·e-s est limité. Une confirmation de votre inscription ainsi que la facture vous parviendront d'ici la mi-octobre.

Lieu du congrès

Kursaal Berne, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne. **[www.kursaal-bern.ch/plan d'accès.pdf](http://www.kursaal-bern.ch/plan_d'accès.pdf)**